

PARTENAIRES CONSEIL

Des rendez-vous individuels gratuits avec des partenaires professionnels de la création d'entreprise, des formalités et du financement pour faire les bons choix



INDIVIDUEL

GRATUIT

OBJECTIFS

Vous êtes créateur ou jeune entreprise et vous cherchez à obtenir les réponses à vos interrogations pratiques ? (comptabilité, fiscalité, charges sociales, aide à l'embauche, déclarations, procédures import/export...)

Benéficiez d'un rendez-vous individuel gratuit avec un expert !*

**Ces rendez-vous sont réservés aux créateurs / jeunes entrepreneurs de maximum 3 ans d'existence qui remplissent les conditions suivantes :*

- o Sans expert-comptable attitré
- o Sans avocat attitré
- o Activité et siège social relevant de la compétence de la CCIMP
- o Réels créateurs/porteurs de projet (et pas seulement d'idée)

CONTENU DE LA PRESTATION

Rencontrez, lors d'un rendez-vous individuel gratuit, un expert-comptable, un avocat, un représentant des Douanes ou un conseiller juridique pour faire le point sur :

- > La comptabilité et la gestion d'entreprise
- > La fiscalité : micro-entreprise, impôts...
- > Le volet social : charges sociales, aide à l'embauche, déclarations...
- > Les procédures import/export...

PUBLICS CONCERNÉS

Créateur repreneur
Jeune entrepreneur

LES +

- > Les réponses avisées d'un professionnel
- > Un avis d'expert gratuit

COÛTS

Gratuit, sur RDV.
Pour prendre RDV, merci de nous contacter au **0810 113 113**

MODALITÉS PRATIQUES

- > Durée : Entretien d'1 heure avec un professionnel, sur rendez-vous, sur la base d'une question précise à résoudre

